

COMMUNE DE BUSIGNY

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Le compte administratif de l'année 2023 est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 8,96%.

	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	1 441 179 €	1 570 320 €

Les charges de personnel sont stables : (-0,4%). Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution. La nouvelle imputation comptable des services communs informatique et instruction des autorisations d'urbanisme pèse sur les charges de personnel.

	2022	2023
Charge de personnel et frais assimilé	746 026 €	743 066 €

Les charges à caractère général augmentent, mais restent néanmoins maîtrisées compte-tenu du contexte économique (+29%) : certains postes tels que l'énergie, les études, l'entretien des voiries, l'entretien des bâtiments sont plus importants que l'année passée.

	2022	2023
Charges à caractère général	467 225 €	601 458 €

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières sont stables (-0,18%)

	2022	2023
Autres charges de gestion courante	210 818 €	210 439 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023 augmentent de façon notable : + 9,4 %.

	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	1 892 596 €	2 071 374 €

Les recettes résultant des impôts et autres taxes augmentent de 14,2 %. Les produits en provenance des taxes foncières progressent et sont issus du seul dynamisme fiscal. Les taxes additionnelles au droit d'enregistrement, qui dépendent du nombre de transactions immobilières, restent basses.

	2022	2023
Impôts et taxes	1 107 942 €	1 265 302 €

Les dotations, subventions et participations augmentent légèrement (1,1 %).

	2022	2023
Dotations, subventions et participation.	503 002 €	508 598 €

Les autres produits de gestion courante représentent 11,45 % du total.

88 % des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations.

3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 501 054 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 339 525 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le niveau de l'autofinancement reste élevé malgré l'augmentation des charges.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 454 760 €. Ajouté au résultat antérieur il atteint 1 339 310 €. Le conseil municipal a décidé d'affecter 473 147 € en recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel 2024 afin de couvrir le déficit constaté sur cette section.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Les principales réalisations sont les suivantes :

- ✓ Réfection de la rue du Poirier,
- ✓ Réfection de la rue Calmette,
- ✓ Réfection des voiries de la Cité des cheminots,
- ✓ Réfection du portail de l'église,
- ✓ Réfection du logement de la rue Pasteur,
- ✓ Réparations ponctuelles de voirie,
- ✓ Aménagement de la cuisine de l'étage de la salle des fêtes.

Certaines opérations s'inscrivent dans la continuité d'opérations déjà engagées en 2022 (Rue Calmette).

Le montant des dépenses d'investissement mandatées est de 982 023 €, le montant total des crédits ouverts est de 1 610 274 €.

Le taux de réalisation des investissements programmés est de 61 %.

Le capital de la dette remboursé s'élève à 161 529 €.

5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2022, reversé à la section d'investissement, constitue la principale recette : 301 292 €.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022, s'élève à 127 465 €.

Les subventions obtenues atteignent 237 131 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est déficitaire, pour un montant de 264 072 €.

Le report du déficit d'investissement de l'année 2022 (209 074 €) et le résultat de l'année 2023 conduisent à un résultat négatif cumulé de 473 147 €.

